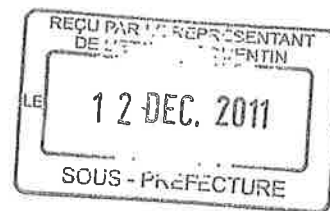


Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13
Date de convocation : 29 novembre 2011



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THENELLES

L'an deux mil onze le neuf décembre à dix huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Thenelles, légalement convoqué, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Thenelles, sous la présidence de Monsieur DIEUDONNE Gérard

Etaient présents : Mrs DIEUDONNE Gérard, MINETTE Robert, DOLLE Roger, PEREIRA Daniel, BLEUSE Roger, CLICHE Laurent, BOUYENVAL Marie-France, CLICHE Yvette, DEVEAUX Romuald, MOULIN Alain, CLICHE Jeanne

Absent excusé :
Absent non excusé : LONCLE Sébastien, LANGINIER Olivier
Absents et représentés par pouvoir : LEFEVRE Alain, LANNOIS Jean

BOUYENVAL Marie-France a été élue secrétaire.

OBJET : MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur le maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de modifier le PLU en utilisant la procédure de modification, prévue par l'article L123.12 du code de l'urbanisme.

Après en avoir entendu l'exposé du maire,

Vu les articles L123.12 dudit code de l'urbanisme,


Considérant qu'il est nécessaire d'avoir recours à la procédure de modification, afin d'y intégrer chacun des périmètres générés par les activités de la société TEREOS ainsi que le périmètre d'étude du PPRT (Plan de prévention des risques technologiques).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

1. de prescrire la modification du PLU conformément à l'article L123.13 du code de l'urbanisme. Celle-ci a pour objectif d'assurer une bonne gestion des risques sur notre territoire,
2. de donner tout pouvoir au Maire pour choisir le (ou les) organisme(s) chargé(s) de la modification du PLU,
3. de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU,
4. dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Indique que la présente délibération sera transmise au préfet et notifié aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le ... 20/12/2011
Publiée ou notifiée le ... 20/12/2011
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire, 

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Et ont signé les membres présents,
Pour copie conforme,
Le Maire, 



REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

13/07/2012

N° E12000184 /80

LE VICE-PRESIDENT DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 11 juillet 2012, la lettre par laquelle le maire de Thenelles (Aisne) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- *la modification du plan local d'urbanisme de la commune ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Nadia QUIEVREUX-NIARQUIN, attachée territoriale (ER), est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Olivier ROUSSELLE, enseignant, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : La commune de Thenelles versera dans le délai d'un mois, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 400 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

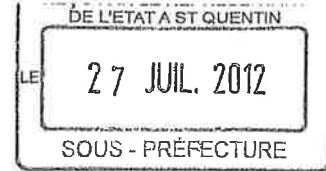
ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au maire de Thenelles, à Madame Nadia QUIEVREUX-NIARQUIN et Monsieur Olivier ROUSSELLE, et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Amiens, le 13/07/2012

Le vice-président,

Christian BOULANGER





ARRETE
n° 1 du 27 JUILLET 2012

Prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de
la commune de Thenelles

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme, articles L 123.1 et suivants et R 123.1 et suivants,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-10 et R 123-19,
Vu la délibération en date du 10 septembre 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme
Vu la délibération en date du 09 décembre 2011 prescrivant la procédure de modification du Plan
Local d'Urbanisme,
Vu l'ordonnance n°E12000184/80 en date du 13 juillet 2012 de Monsieur Le Président du
Tribunal administratif d'Amiens désignant :

- Madame Nadia QUIEVREUX-NIARQUIN, attachée territoriale (ER), demeurant à
FRIERES-FALLOUEL (02700) en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUETE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme
(PLU) de la commune de THENELLES pour une durée d'un mois, du 12 septembre 2012 au 13
octobre 2012.

ARTICLE 2 : DECISIONS ET AUTORITE COMPETENTE

Suite à la réception du rapport d'enquête, le conseil municipal se réunira pour étudier et modifier,
si nécessaire, le projet de modification du Plan Local d'urbanisme.

ARTICLE 3 : COMMISSAIRE ENQUETEUR

Madame QUIEVREUX-NIARQUIN Nadia domiciliée 31 rue Juliot Curie à FRIERES-
FALLOUEL (02700) exerçant la profession d'attachée territoriale (ER) a été désigné en qualité
de commissaire enquêteur par Monsieur Le Président du Tribunal administratif.

Monsieur Olivier ROUSSELLE domicilié 5 rue de l'Eglise à WIEGE FATY (02120) exerçant la
profession d'enseignant a été désigné en qualité de suppléant au commissaire enquêteur, par
Monsieur le Président du tribunal administratif.

NQ

ARTICLE 4 : CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier de modification du PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Thenelles du 12/09/2012 au 13/10/2012 inclus.

L'enquête publique sera close le 13 octobre 2012 à 12 heures

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : 31 rue Joliot Curie FRIERES-FALLOUEL 02700

ARTICLE 5 : PERMANENCE DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Madame le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Thenelles :

- le 12 septembre 2012 de 15 heures à 18 heures
- le 29 septembre 2012 de 9 heures à 12 heures
- le 03 octobre 2012 de 15 heures à 18 heures
- le 13 octobre 2012 de 9 heures à 12 heures

ARTICLE 6 : CONSULTATION DU RAPPORT D'ENQUETE

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 4, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Thenelles le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin ainsi qu'à Monsieur Le Président du Tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.

ARTICLE 7 : RESPONSABLE AU PROJET

Toute personne désirant des informations supplémentaires peuvent s'adresser directement à la mairie de Thenelles.

ARTICLE 8 : DIFFUSION DE L'ARRETE

Copie du présent arrêté sera adressée à Madame le commissaire enquêteur et à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Quentin

Fait à Thenelles, le 27 JUILLET 2012

pour le Maire,
Adjoint,



NR

Petites annonces

SAMEDI 25 AOÛT 2012 39
www.aisnenouvelle.fr

ANNONCES LÉGALES

021.1930444

AVIS CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 1 du 27 juillet 2012.

Monsieur le maire de Thenelles a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) par le conseil municipal.

À cet effet, le tribunal administratif a désigné madame Nadia QUIEVREUX-NIARQUIN, attachée territoriale (ER), domiciliée 31, rue Joliot-Curie à Frières-Fallovel (02700) comme commissaire enquêteur et monsieur Olivier ROUSSELLE, enseignant, domicilié 5, rue de l'Église à Wiege-Faty (02120), en tant que suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie du 12 septembre au 13 octobre 2012 aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance des dossiers et soit consigner ses observations sur les registres d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire.

Le commissaire enquêteur recevra en matinée :

- le 12 septembre 2012 de 15 heures à 18 heures ;
- le 29 septembre 2012 de 9 heures à 12 heures ;
- le 3 octobre 2012 de 15 heures à 18 heures ;
- le 13 octobre 2012 de 9 heures à 12 heures.

L'enquête publique sera close le 13 octobre 2012 à 12 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie dès qu'il seront transmis en mairie.

Dès lors, le conseil municipal se réunira pour étudier les demandes adressées au commissaire enquêteur et modifier, si nécessaire, le projet de carte communale.

Le maire.



legale@journal-lunion.fr
Tél. 03.26.50.50.66

L'AISNE NOUVELLE

A VOTRE DOMICILE

SANS SUPPLEMENT DE PRIX ! PAR PORTEUR SPECIAL A PARTIR DE 6H30

13,88 € PAR MOIS

OU

48 € POUR 55 NUMEROS **86 € POUR 100 NUMEROS** **163 € POUR 200 NUMEROS**

LUNDI MARDI JEUDI TV MAGAZINE SAMEDI

Oui, je m'abonne au journal, je paie mensuellement et je joins un RIB

Jé souhaite être prélevé le : 5 du mois 10 du mois 15 du mois 20 du mois

Je choisis l'édition : ST-QUENTIN-THERACHE ou CHAUMY-TERGNER-LAON

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

Email _____ Date de naissance _____

Compte à débiter :

Etablissement Guichet N° Compte Clé

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter :

Nom de la Banque _____ Adresse _____

N° national d'émetteur : 008306 - Organisme créancier : L'Aisne Nouvelle
 Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de notre siège social.

Date _____ Signature _____

A retourner à **L'AISNE NOUVELLE**
Relation Clientèle

Wie des Sociétés

L'info légale des entreprises

Vous créez votre société, nous nous chargeons de le faire savoir...

Contact



021.194.1592

Direction départementale
des territoires

Service environnement

Unité gestion des installations classées,
pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter
des installations de fabrication
de poêles, de cheminées, de supports
de cuisson pour la boulangerie
et divers (charots de manutention)
sur le territoire de la commune de Laon,
par la société DIANE INDUSTRIES

Conformément aux dispositions du
code de l'environnement, le préfet de
l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du
17 août 2012, une enquête publique qui
sera ouverte du mercredi 12 septembre
2012 au vendredi 12 octobre 2012, dans
les communes d'Athies-sous-Laon, Chambray
et Laon, sur la demande d'autorisation
d'exploiter des installations de
fabrication de poêles, de cheminées, de
supports de cuisson pour la boulangerie
et divers (charots de manutention) sur
le territoire de la commune de Laon au
8, rue Voltaire, présentée par la société
DIANE INDUSTRIES, dont le siège social
est situé Z.I. du Champ-du-Roy, 8, rue
Voltaire à Laon.

Le projet consiste notamment en
l'exploitation d'installations de travail
de métaux, traitement de surface et
application de peinture.

Les résumés non techniques de
l'étude d'impact et de l'étude de dangers,
l'avis émis par l'autorité environnemen-
tale ainsi que toute information relative à
l'enquête publique sont consultables sur
le site internet de la préfecture de l'Aisne
(www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute
personne intéressée par le projet pourra
prendre connaissance du dossier dans
les mairies d'Athies-sous-Laon, Chambray
et Laon ou à la direction départementale
des territoires aux heures habituelles
d'ouverture, et formuler éventuellement
ses appréciations, suggestions et contre-
propositions sur le registre ouvert à cet
effet ou les adresser par correspondance
au commissaire enquêteur, à la mairie de
Laon, siège de l'enquête. Ces observa-
tions doivent être consignées ou reçues
avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être
également demandées auprès de

021.194.1620



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Septmonts

Acquisition par la commune
de Septmonts, et par voie
d'expropriation, de terrains
nécessaires à l'aménagement
de la sente des Bauchets

Enquêtes d'utilité publique et parcellaire

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en
exécution de l'arrêté préfectoral en
date du 14/08/2012, il sera procédé du
11 septembre 2012 au 28 septembre
2012 inclus, à une enquête sur l'utilité
publique du projet relatif à l'acquisition,
par la commune de Septmonts des
terrains nécessaires à l'aménagement
de la sente des Bauchets ; et à une
enquête parcellaire en vue de délimiter
exactement les propriétés à acquérir
pour permettre la réalisation de ce projet.

En conséquence, toute personne
pourra, chaque jour, aux heures
habituelles d'ouverture de la mairie de
Septmonts, prendre connaissance sur
place des pièces des dossiers d'enquêtes
et consigner, éventuellement ses obser-
vations sur le registre ouvert à cet effet
ou les adresser par écrit au commissaire
enquêteur ou au maire.

M. Serge VERON, officier supérieur
(ER), a été désigné comme commissaire
enquêteur ; en cette qualité, il siègera
à la mairie de Septmonts ; le mardi
11 septembre 2012 de 15 h 00 à 18 h 00 ;
le samedi 22 septembre 2012 de 09 h 00 à
12 h 00, et le vendredi 28 septembre 2012
de 15 h 00 à 18 h 00 afin de recevoir les
observations du public.

Conformément aux dispositions des
articles L. 13-2 du code de l'expropria-
tion pour cause d'utilité publique, que les
personnes intéressées autres que le
propriétaire, l'usufruitier, les fermiers,
les locataires, ceux qui peuvent récla-
mer des servitudes sont tenues de se
faire connaître à l'expropriant dans un
délai de huit jours, à défaut de quoi
elles seront déchues de tous droits à
l'indemnité.

Une copie du rapport du commissaire

021.9538448

AVIS CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 1 du 27 juillet 2012.

Monsieur le maire de Thenelles
a ordonné l'ouverture de l'enquête
publique sur le projet de modification
du plan local d'urbanisme (PLU) par le
conseil municipal.

À cet effet, le tribunal administratif
a désigné madame Nadia QUIEVREUX-
NIARQUIN, attachée territoriale (ER),
domiciliée 31, rue Joliot-Curie à
Frières-Falouel (02700) comme commis-
saire enquêteur et monsieur Olivier
ROUSSELLE enseignant domicilié 5, rue
de l'Église à Wiegé-Faty (02120), en tant
que suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie du
12 septembre au 13 octobre 2012, aux
jours et heures habituels d'ouverture, où
chacun pourra prendre connaissance des
dossiers et soit consigner ses observa-
tions sur les registres d'enquête, soit les
adresser par écrit au commissaire.

Le commissaire enquêteur recevra en
mairie :

- le 12 septembre 2012 de 15 heures à
18 heures ;

- le 29 septembre 2012 de 9 heures à
12 heures ;

- le 3 octobre 2012 de 15 heures à
18 heures ;

- le 13 octobre 2012 de 9 heures à
12 heures.

L'enquête publique sera close le
13 octobre 2012 à 12 heures.

Le rapport et les conclusions du
commissaire enquêteur seront tenus à la
disposition du public à la mairie dès qu'il
seront transmis en mairie.

Dès lors, le conseil municipal se
réunira pour étudier les demandes
adressées au commissaire enquêteur et
modifier, si nécessaire, le projet de carte
communale.

Le maire.



VENTES AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vendredi 14 septembre

suite L.J. Sectra, Noé
Matériel d'exploitation & Stock (vendu en 1 seul lot) d'outils
manuels : pointeaux, manches, tournevis, limes, maillets, clés, etc...
Expo à 9 h 45

II) à 11 h - Au magasin Noé, 54, av. Robert Schumann (quartier
ZUP) à Saint-Quentin.

Agencement de magasin : ordinateur portable, rayonnages,
caisse enregistreuse, vitrines verre, etc... ENLEVEMENT IMMÉDIAT
Expo à 10 h 45

III) à 14 h 30 - Hôtel des Ventes - 14, rue de Mulhouse à Saint-
Quentin

Stock électroménagers et quincaillerie : articles de cadeaux,
droguerie, quincaillerie, gros et petit électroménagers (machines à
laver, frigidaire, fours, micro-ondes, aspirateurs & divers)
Expo de 11 h à 12 h

SCP Muné - Tél. 03.23.62.28.30
Renseignements tél. 06.74.34.43.23

194532



Société Anonyme au capital de 644.308€
Durée 99 ans à compter du 22 avril 1945
10 Boulevard Henri Martin
02100 SAINT-QUENTIN

Président - Directeur général
Directeur de la publication :
Dominique Bernard

Directeur de la rédaction :
Christophe Tézier

Principal associé :
France Régions Participations

Inscrit à la Commission paritaire
des Publications et Agences de Presse
sous le n° 0615C-86663

Imprimerie de L'UNION
5, rue de l'Alcyon - 51083 REIMS

Ce journal se compose de 2 éditions :
• ST-QUENTIN - THIÉRACHÉ
• CHAUNY - TERGNIER - LAON - SOISSONS

Tél. 03 23 06 36 36

Fax Rédaction : 03 23 64 26 06

Fax Publicité : 03 23 62 46 18

Fax Direction : 03 23 06 36 04

ABONNEMENTS (France)

55 numéros 48,00€

100 numéros 86,00€

200 numéros 163,00€

400 numéros 324,00€

Prélèvement mensuel moyen 13,80€

*Le montant variera selon le nombre de numéros de mois

Renseignez-vous au

0 810 11 88 21
Prix support blanchi



23, rue Auguste Vacquerie
75116 PARIS. Les remarques
concernant une publication para-
issant dans notre publication sont à
adresser à l'ARPP. Les remarques
concernant les petites annonces
classées sont à adresser
directement au journal.



2011
www.arp.com

« Retrouvez dans votre
supplément hebdomadaire
TV Magazine l'encart
APREVA sous blister
dans l'édition Aisne »

Avis de pensées

PARCY-TIGNY

Il y a un an, le 26 août, nous quittait



Ginette FLEGNY

née LERCHE

Que ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée pour elle en ce triste jour.

De la part de :

Eddie, son époux ;

Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants,

Toute la famille

Et ses amis.

Une pensée est demandée pour son fils

David

décédé le 11 novembre 1987.

Avis de pensées

Pour que le souvenir demeure...

Les mois, les années passent, le souvenir reste.

Afin que la mémoire de tous ceux qui nous ont quittés demeure

intacte, notre journal met à votre disposition les Avis de Pensées.

(exemple ci-dessous)

LOCALITÉ

Il y a (x) ans,



PHOTO

Prénom NOM

(du défunt)

nous quittait le (jour, mois, année), après une longue maladie.

Que tous ceux qui l'ont connu et estimé aient une pensée

pour lui en ce triste anniversaire.

De la part de son épouse et de ses enfants.

Pour vous aider à rédiger cet avis, contactez nos bureaux :

CHÂTEAU-THIERRY, 53, rue Carnot.

CHAUNY, 4, rue du Général-Leclerc.

HIRSON, 8, rue de Vervins.

LAON, 87, rue Léon-Nanquette.

SAINT-QUENTIN, 10, boulevard Henri-Martin.

SOISSONS, 4, rue de l'Hôpital.

Pompes Funèbres CRAS

Organisation complète du Deuil
Marbrerie - Caveaux
Chambre Funéraire
Transport de corps toute distance
Contrat Obsèque 7j/7 - 24h/24

1.390
TOUT COMPLET

Monument 5 pièces
grand rose ou gris,
Prie-Dieu

MARLE - VERVINS - ☎ 03 23 98 20 65

Remerciements

SON - MAGENTA

Monsieur et Madame Christian AFFLARD,
Monsieur Laurent AFFLARD
Ainsi que toute la famille,
très touchés des marques de sympathie témoignées lors des
obsèques de

Monsieur Alain AFFLARD

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement,
remercient toutes les personnes, ses amis d'Épernay, la
S.N.C.F., la chorale et les ambulances Antoine qui se sont
associés à leur peine par leur présence, leurs envois de cartes
de condoléances et messages d'amitié et les prient de trouver
ici l'expression de leur profonde reconnaissance.

PUISIEUX-ET-CLANLIEU

Annick GARIN,
Isabelle et Marc SOUFFLET, Édouard et Laura,
Philippe et Estelle GARIN, Alexandre, Achille et Arthémis,
très sensibles aux témoignages de sympathie que vous leur
avez adressés à l'occasion du décès de

Monsieur Jean GARIN

vous remerciant de tout cœur.
Pompes Funèbres SAINT-MÉDARD, 02120 Guise,
tél. 03.23.61.06.29.

SAINT-ERME

Madame Micheline GROMAIRE, son épouse ;
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Parents
Et alliés,

très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui
leur ont été témoignées lors du décès de

Monsieur Robert GROMAIRE

remercient chaleureusement de leur présence et de leur
soutien toutes les personnes qui se sont associées à leur
douleur, et les prient de trouver ici l'expression de leur
profonde reconnaissance.

VIVIER-AU-COURT - VRIGNE-AUX-BOIS
MONTMERLE-SUR-SAONE

Toute la famille de

Madame Andrée ARMAND

remercie bien sincèrement les personnes qui ont pris part à sa
peine par leur présence aux obsèques, leurs envois de fleurs,
messages de condoléances et témoignages de sympathie, et les
prie de trouver ici l'expression de sa profonde reconnaissance.
P.F. MOZET, cheuim du Cimetière, Dom-le-Mesnil,
tél. 03.24.22.39.55.

ÉPERNAY

Madame Liria FERRÉ, son épouse ;
Ses enfants
Et son petit-fils,
Toute la famille,

très touchés des marques de sympathie qui leur ont été
témoignées lors du décès de

Monsieur Jules FERRÉ

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement,
remercient bien sincèrement toutes les personnes qui se sont
associés à leur peine par leur présence aux obsèques, leurs
envois de fleurs, cartes de condoléances et messages d'amitié,
et les prient de trouver ici l'expression de leur profonde
reconnaissance.

Louis JESSON, maître artisan thanatopracteur,
30, avenue Thévenet, Magenta, tél. 03.26.54.54.33.
H2010516.

COURTISOLS - MATOUGUES - LA GRANGE-AUX-BOIS
MOIREMONT

Ses enfants,
très touchés des marques de sympathie et d'amitié témoignées
lors des obsèques de

Madame Marie-Thérèse GUYOT

remercient sincèrement les personnes qui ont pris part à leur
peine et qui ont accompagné leur maman dans sa maladie, en
particulier les aides à domicile et le personnel soignant.

CHARLY-SUR-MARNE

Madame Carmen MONOT, sa fille ;
Monsieur Franck LECLERE et Géraldine DUPONT,
ses petits-enfants ;

Bastien, son arrière-petit-fils ;
Ses frères, sa sœur, beau-frère, belles-sœurs,
Neveux, nièces, cousins, cousines,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été
témoignées lors du décès de

Madame Elisabeth MONOT

née MARGALLÉ

remercient bien sincèrement les personnes qui ont pris part
à leur peine, par leur présence aux obsèques, leurs envois
de fleurs, plaques et cartes de condoléances, et les prient de
trouver ici l'expression de leur profonde reconnaissance.
S.A.S. NIVASSE, Charly-sur-Marne, Hab. 200902170.

Annonces légales

VENTE AUX ENCHÈRES

Maître Philippe COURT - Avocat
5 bis, place de l'Hôtel-de-Ville - 02200 SoissonsAVIS DE MISE EN VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A l'audience du tribunal de grande instance de Soissons (02) devant
M. le Juge de l'exécution au palais de justice, 76, rue Saint-Martin, 02200
Soissons, le mardi 25 septembre 2012 à 10 heures.

Commune de Montreuil-aux-Lions (Aisne)

Leuduit « Le Pierry »

Un immeuble à usage d'habitation, occupé
sis 37 bis, rue d'Haloup

Comprend :

- Au rez-de-chaussée : une grande pièce à vivre avec coin
cuisine, un salon, un dégagement, un placard, une salle de bains,
une laverie ou bureau, toilettes, une chambre.
- Au premier étage : un dégagement, deux chambres et un
placard.

Cadastré section YE n° 170 pour 12 à 46 ca.

Mise à prix : 80.000 €

Seul un avocat inscrit au barreau de Soissons peut porter
les enchères.Une visite est fixée sur place le mardi 18 septembre 2012
de 10 heures à 11 heures.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté :

- Au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande
instance de Soissons, palais de justice, 76, rue Saint-Martin, tél.
03.23.76.39.39.

- au cabinet de maître Philippe COURT, avocat, 5 bis, place de
l'Hôtel-de-Ville, 02200 Soissons, tél. 03.23.53.86.50.

ENQUÊTE PU-
BLIQUEAVIS CONCERNANT
L'ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET
DE MODIFICATION
DU PLAN LOCAL
D'URBANISME

Par arrêté n° 1 du 27 juillet 2012.

Monsieur le maire de Thénelles
a ordonné l'ouverture de l'enquête
publique sur le projet de modification
du plan local d'urbanisme (PLU) par le
conseil municipal.

À cet effet, le tribunal administratif
a désigné madame Nadia QUIEVREUX-
NIARQUIN, attachée territoriale (ER),
domiciliée 31, rue Joliot-Curie à
Fribes-Fellouel (02700) comme commis-
saire enquêteur et monsieur Olivier
ROUSSELLE, enseignant, domicilié 5, rue
de l'Église à Wicga-Faty (02120), en tant
que suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie du
12 septembre au 13 octobre 2012 aux
jours et heures habituels d'ouverture, où
chacun pourra prendre connaissance des
dossiers et soit consigner ses observa-
tions sur les registres d'enquête, soit les
adresser par écrit au commissaire.

Le commissaire enquêteur recevra en
mairie :- le 12 septembre 2012 de 15 heures à
18 heures ;- le 29 septembre 2012 de 9 heures à
12 heures ;- le 3 octobre 2012 de 15 heures à
18 heures ;- le 13 octobre 2012 de 9 heures à
12 heures.L'enquête publique sera close le
13 octobre 2012 à 12 heures.Le rapport et les conclusions du
commissaire enquêteur seront tenus à la
disposition du public à la mairie dès qu'il
seront transmis en mairie.

Dès lors, le conseil municipal se
réunira pour étudier les demandes
adressées au commissaire enquêteur et
modifier, si nécessaire, le projet de carte
communale.

Le maire.

Toutes les
vidéos

l'union
L'Ardennais

Vous cherchez un coiffeur ? Un plombier ?
Un électricien ?...

Maintenant, on trouve tout sur

www.lunion.presse.fr

En partenariat avec

118 218

Département de l'AISNE

Commune de THENELLES

CERTIFICAT d'AFFICHAGE

Je soussigné, Gérard DIEUDONNE, Maire de la Commune de THENELLES, certifie avoir procédé à l'affichage dans le panneau extérieur à la Mairie de l'Avis d'Enquête Publique relative à la Modification du Plan Local d'Urbanisme pendant la période du 27.07.2012 au 13.10.2012 inclus.

Fait à THENELLES, le 13 Octobre 2012.

Le Maire,


Gérard DIEUDONNE

